

JOIGNEZ-VOUS  
AU MOUVEMENT  
vos choix sont importants

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE  
AVANT TOUT  
FAITES LE VIRAGE À L'ÉLECTRICITÉ  
CONDUISSEZ INTELLIGEMMENT  
ET ÉCONOMISEZ  
FAITES VOTRE PART  
L'ÉLECTRICITÉ

# SALON DE L'AUTO

17 AU 26  
JANVIER  
2020

PALAIS DES  
CONGRÈS  
DE MONTRÉAL

## GÉNÉRATEUR GÉNÉRATEUR GÉNÉRATEUR

Participez en tant qu'exposant électrique au plus important événement de l'industrie automobile au Québec. Chaque année, le Salon de l'Auto attire près de 200 000 visiteurs. L'endroit rêvé pour offrir vos services et tester vos nouveaux produits.

Être exposant au Salon International de l'Auto de Montréal vous permet de rejoindre un public de grande qualité\*

**70 %** des visiteurs  
sont des hommes

**74 %** proviennent de  
la grande région  
de Montréal

**50 %** sont âgés entre  
25 et 54 ans

**49 %** ont des revenus  
de plus de 60 K \$

Le degré de satisfaction démontre que 92 % des visiteurs apprécient leur visite au Salon de l'Auto ! Ce sont des passionnés de voitures, avides de nouveautés et qui sont ouverts à la découverte et l'essai de nouveaux produits.

Pour réserver dès maintenant votre emplacement contactez  
Hugo Rivas, Chargé de projets au 514 331-6571 poste 227  
ou par courriel à [h.rivas@ccam.qc.ca](mailto:h.rivas@ccam.qc.ca).

\*Sondage Léger Marketing réalisé en janvier 2018



1

Nous désirons, par la présente, faire une demande de réservation d'emplacement au Salon International de l'Auto de Montréal 2020 à titre d'exposant électrique. Il est entendu que notre demande est sujette à l'approbation du conseil d'administration du Salon International de l'Auto de Montréal.

Compagnie: \_\_\_\_\_ Nom légal (pour contrat) : \_\_\_\_\_

Site web : \_\_\_\_\_

Personne ressource: \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_

Province: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_ Téléphone: \_\_\_\_\_ Poste: \_\_\_\_\_

Secteur d'activité: \_\_\_\_\_

Nom de la personne responsable du kiosque: \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

**\*Sera en charge des accréditations et commandes diverses**

1. Nombre de pieds carrés requis: \_\_\_\_\_

2. Veuillez détailler le(s) produit(s) et service(s) qui seront vendus ou présentés à votre kiosque.

\* Merci de bien le(s) détailler sous peine de devoir retirer des produits non mentionnés.

---

---

---

3. Nous désirons effectuer des démonstrations, des présentations ou un concours: OUI  NON

Si oui, précisez le plus clairement possible de quelle activité il s'agit:

---

---

---

### Renseignements importants

- L'allocation des emplacements s'effectue sur une base de « premier arrivé, premier servi »;
- Un ajustement des pieds carrés peut être nécessaire selon l'espace d'exposition disponible;
- Seul le(s) produit(s) et service(s) inscrit(s) au point 3 peuvent être exposé(s).

Signature \_\_\_\_\_ Date (JJ/MM/AAAA) \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_



## 2

**Veillez prendre note de quelques règlements importants faisant partie du Contrat de location d'emplacement lorsque vous participez au Salon International de l'Auto de Montréal (SIAM). Vous retrouverez également ces règlements dans le Manuel de l'exposant.**

1. L'exposant souscrita et maintiendra en vigueur, à ses frais, en tout temps entre la date à laquelle l'exposant accédera à l'emplacement pour fins de montage et la date limite d'occupation de l'emplacement, une assurance responsabilité publique et civile (formule compréhensive) qui ne devra pas être inférieure à DEUX MILLIONS DOLLARS (2 000 000,00 \$) et, également une assurance garantissant la sécurité des biens que l'exposant a sous sa garde ou sous son contrôle ou qui lui appartiennent, contre tout sinistre et sans limiter la généralité de ce qui précède, notamment, contre le feu, le vol et le vandalisme.
2. Il est strictement défendu pour l'exposant de se faire commanditer, d'assigner, de sous louer, de sous diviser ou, de quelque façon, partager quelque portion que ce soit de l'emplacement en y autorisant l'usage par quelque personne physique ou morale (incluant toute filiale ou compagnie mère) ou groupe de personnes physiques ou morales que ce soit, qui n'est pas partie au présent contrat, sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de SIAM.
3. Il n'est pas permis d'exposer plus d'un (1) véhicule par trois cents pieds carrés (300 pi<sup>2</sup>) de surface de plancher dans chacun des emplacements d'exposition.
4. Tous les avant projets d'exposition de l'exposant sont sujets à l'approbation écrite de SIAM avant que les travaux ne débutent. Les deux (2) plans complets (format 8½ po x 11 po) sont requis en un (1) exemplaire: 1. plan de plancher; et 2. plan d'élévation.
5. Tous les concours ou promotions doivent être autorisés selon la réglementation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les détails doivent être présentés par écrit avec copies des approbations remises au SIAM au moins quatre vingt dix (90) jours ouvrables avant le début de la période de location.
6. Les présentations ou démonstrations de produits et services sont recommandées par le SIAM. Cependant, toutes les présentations ou démonstrations doivent avoir un lien direct avec l'automobile. Le volume du son doit être maintenu à un niveau acceptable par le public, soit 85 décibels, par les autres exposants et par SIAM. Le SIAM se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires si le volume ou le contenu sont inacceptables.
7. Les boissons alcoolisées ne sont pas permises dans l'emplacement, de même qu'il est interdit au personnel affecté à l'exposition de transporter et de consommer des boissons alcoolisées dans l'emplacement.
8. L'entreposage des caissons, boîtes, dépliants d'information ou matériels d'emballage est interdit sur le plancher de l'emplacement et derrière les murs de fond par le Service Sécurité Incendie de Montréal. Le SIAM prendra les mesures nécessaires à l'entreposage de ce matériel et les frais de manutention seront facturés, à l'exposant.
9. Services inclus: Dix (10) cartes « Exposants » \*, aspirateur quotidien la nuit, privilège de déposer des pochettes de presse au Centre de presse, entreposage de vos dépliants et la livraison de vos dépliants à votre emplacement. \*Toute personne désirant accéder à votre kiosque dès la première journée de montage doit avoir une carte d'accréditation, sans quoi il se verra refuser l'accès au Palais des congrès.